

## Le passe sanitaire sera exigé dans les grands centres commerciaux de certains départements

Dans les territoires où le taux d'incidence dépasse 200, le passe sanitaire sera élargi aux centres et grands magasins de plus de 20.000m<sup>2</sup>, a annoncé Gabriel Attal.

Par Wladimir Garcin-Berson

Publié il y a 21 minutes



La systématisation du passe sanitaire au-delà d'un certain seuil ne pourra que renforcer les inquiétudes des professionnels. *ERIC GAILLARD / REUTERS*

Face à la progression de l'épidémie, l'exécutif durcit certaines de ses mesures. Au sortir du conseil des ministres, ce mercredi, le porte-parole du gouvernement a annoncé que le passe sanitaire serait exigé pour accéder aux grands centres commerciaux et grands magasins situés dans les départements où le virus progresse le plus.

Dans le détail, le passe sanitaire devra être présenté à l'entrée des établissements situés dans les départements où le taux d'incidence dépasse 200 pour 100.000 personnes. En métropole, une trentaine de territoires sont d'ores et déjà au-dessus de cette limite, en particulier dans le sud de l'Hexagone. Autre précision, tous les centres commerciaux et grands magasins ne seront pas concernés : seuls ceux dont la surface dépasse les 20.000 mètres carrés devront respecter cette obligation qui sera mise en place par les préfets.

Jusqu'ici, le seuil de 200 pour 100.000 n'était pas connu, mais les centres commerciaux savaient que leur sort évoluerait selon la situation sanitaire du département dans lequel ils sont implantés. De premiers préfets ont déjà élargi le passe à ces établissements : c'est par exemple le cas en Loire-Atlantique, ou dans les Pyrénées-Orientales, où l'épidémie circule vivement.

## **Les professionnels craignent une baisse de la fréquentation**

L'annonce de l'exécutif va de pair avec une autre : le port du masque sera également obligatoire à l'intérieur des lieux soumis au passe sanitaire dans les départements où le taux d'incidence est supérieur à 200. Ce double mouvement - rétablissement du passe sanitaire et obligation du port du masque - doit permettre de limiter au maximum les risques de contamination. Et ce, alors que les agences régionales de santé (ARS) de Corse, d'Occitanie, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Nouvelle-Aquitaine ont été forcées de déclencher leur plan blanc pour faire face à la recrudescence des hospitalisations.

Reste que la systématisation du passe sanitaire au-delà d'un certain seuil ne pourra que renforcer les inquiétudes des professionnels. Les centres commerciaux redoutent une chute de la fréquentation consécutive à l'extension du passe, et soulignent le surcoût que représentent les contrôles pour ces établissements. *«Les flux d'un centre commercial ne sont pas ceux d'une boîte de nuit ou d'un restaurant : nous devons dans certains cas contrôler 20.000 à 30.000 personnes par jour»*, soulignait cette semaine au *Figaro* le délégué général du Conseil national des centres commerciaux (CNCC), Gontran Thüring.